

*Le candidat traitera l'un de ces sujets au choix*

Sujet 1 : La conscience peut-elle nous éloigner de la violence ?

Sujet 2 : La liberté consiste t-elle en la soumission aux lois ?

Sujet 3 : Dégagez un intérêt philosophique de ce texte à partir de son étude ordonnée

J'aurais voulu vivre et mourir libre, c'est-à-dire tellement soumis aux lois, que ni moi ni personne n'eût pût secouer l'honorable joug, ce joug salubre et doux, que les têtes les plus fières portent d'autant plus docilement qu'elles sont faites pour n'en porter aucun autre. J'aurais donc voulu que personne dans l'Etat n'eût pu se dire au-dessus de la loi, et que personne au dehors n'en pût imposer que l'Etat fût obligé de reconnaître ; car quelle que puisse être la constitution d'un gouvernement, s'il s'y trouve un seul homme qui ne soit pas soumis à la loi, tous les autres ont nécessairement à la discrétion de celui-là ; et s'il y a un chef national et un autre chef étranger, quelque partage d'autorités qu'ils puissent faire, il est impossible que l'un et l'autre soient bien obéis et que l'Etat soit bien gouverné. Je n'aurais point voulu habiter une république de nouvelle institution, quelques bonnes lois qu'elle pût avoir, de peur que le gouvernement, autrement constitué peut-être qu'il ne faudrait pour le moment, ne convenant pas aux nouveaux citoyens, ou les citoyens au nouveau gouvernement, l'Etat ne fût sujet à être ébranlé et détruit presque dès sa naissance ; car il en est de la liberté comme de ces aliments solides et succulents, ou de ces vins généreux, propres à nourrir et fortifier les tempéraments robustes qui en ont l'habitude, mais qui accablent, ruinent et enivrent les faibles et délicats qui n'y sont point faits.

ROUSSEAU, Du contrat social